La formation d'accompagnateur randonnée de niveau 1 permet d'encadrer des randonnées pédestres en toute sécurité .

⚠ *Nouveau cursus filière bénévole ABR depuis septembre 2020*

Public

- Pour tous les licenciés FFEPGV

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être licencié à la FFEPGV
- Pratiquer régulièrement la randonnée pédestre
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à l'encadrement et à la pratique de la randonnée
- En complément, vous devrez impérativement fournir une "attestation d'honorabilité"

Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

Objectifs de la formation

- Conduire un groupe de pratiquants en sécurité en lien avec le niveau 1 de randonnée
- Organiser des sorties dans le cadre d'une association affiliée à la FFEPGV (clubs – structures déconcentrées)
- Maitriser les règles de sécurités liées à l'environnement de la randonnée et les dispositifs en cas d'accident défini par le niveau 1
- Planifier et encadrer une randonnée, en toute sécurité

Contenus

- Apprendre à préparer une randonnée à partir de la lecture de carte
- S'approprier l'ensemble des règles de sécurité liées à l'encadrement d'une randonnée
- Savoir évaluer le niveau des pratiquants et planifier les randonnées au sein de mon club
- Connaitre et transmettre la charte du randonneur responsable
- Accompagner le pratiquant vers la randonnée santé
- Initiation à l'utilisation des bâtons.

Moyens techniques et pédagogiques

- Alternance d'apports de connaissances et de mise en pratique sur le terrain
- Formation centrée sur la pratique en lien avec les compétences d'accompagnateur
- Individualisation de l'accompagnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des accompagnateurs

Outils de Formation

- Manuel de formation

Directeur de formation, Formateur et/ou Intervenants

- Céline MARLOT

Modalité de validation

- Feuilles de présence
- Fiche d'émargement
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Evaluation formative : quiz/questionnaires, mises en situation pratique et situations interactives

Modalités de certification

- Avoir planifié à minima 4 randonnées (2 en reconnaissance + 2 encadrées)
- Epreuves d'évaluation : Remettre les 4 fiches techniques de randonnée, QCM, épreuve d'évaluation en situation d'encadrement d'une randonnée et présentation d'une fiche action de développement

Diplôme remis

- Certificat fédérale « Accompagnateur Randonnée Niveau 1 »

Nous vous conseillons de suivre, après cette formation, l'ABR 2 ou Raquettes à Neige.

Points forts

- Possibilité d'organiser et d'encadrer en sécurité des sorties sur chemins et sentiers balisés pour un effectif de 20 personnes maximum en autonomie

Date(s), lieu(x) et volume horaire

- 42H en centre
- Du 02 au 05 mai 2023 + du 31 aout au 1er septembre 2023 à Rencurel (26/38)

Nombre de participants

- 12

Date limite d'inscription

- Un mois avant la date d'entrée en formation

Frais de formation

- Frais d'inscription : 20 euros
- Frais pédagogiques : 357 euros
- Frais annexes (transport, hébergement, restauration) : à la charge du stagiaire

Renseignements et inscription

Comité Régional EPGV Auvergne Rhône-Alpes – Antenne Formation

Domaine de la Brunerie – 180 boulevard de Charavines -38500 VOIRON

Tel : 04.76.66.92.33 -Email : formation.aura@comite-epgv.fr

SIRET : 402 339 394 00056 - Déclaration d'activité n° /83630362363